



FR

ASSEMBLEE GENERALE
77^{ème} session
Rome, 6 décembre 2018

UNIDROIT 2018
A.G. (77) 9
Original: anglais/français
décembre 2018

RAPPORT

(préparé par le Secrétariat d'UNIDROIT)

<i>Sommaire</i>	<i>Pour l'information des membres de l'Assemblée Générale</i>
<i>Action à prendre</i>	<i>Aucune</i>
<i>Document connexe</i>	<i>Aucun</i>

Contenu

Point n°. 1:	Ouverture de la session par le Secrétaire Général et par le Président de l'Assemblée Générale 2017-2018	2
Point n°. 2:	Election du Président de l'Assemblée Générale 2018-2019	2
Point n°. 3:	Adoption de l'ordre du jour (A.G. (77) 1 rév.)	3
Point n°. 4:	Election des membres du Conseil de Direction 2019-2023 (A.G. (77) 2)	3
Point n°. 5:	Exposé sur l'activité de l'Organisation en 2018 (A.G. (77) 3)	3
Point n°. 6:	Modifications définitives du Budget et approbation des Comptes pour l'exercice financier 2018 (A.G. (77) 4)	5
Point n°. 7:	Ajustements au Budget pour l'exercice financier 2018 (A.G. (77) 5)	8
Point n°. 8:	Arriérés de contributions des Etats membres (A.G. (77) 6)	8
Point n°. 9:	Approbation du projet de Budget 2019 et fixation des contributions des Etats membres pour cet exercice financier (A.G. (77) 7)	8
Point n°. 10:	Mise en œuvre des nouveaux systèmes de rémunération et de sécurité sociale appliqués au personnel d'UNIDROIT (A.G. (77) 8)	10
Point n°. 11:	Divers	11
Point n°. 4:	Election des membres du Conseil de Direction 2019-2023 (A.G. (77) 2) - Résultats	11
	LISTE DES PARTICIPANTS	13
	ANNEXE II	22
	ANNEXE III	23

Point n° 1: Ouverture de la session par le Secrétaire Général et par la Présidente de l'Assemblée Générale 2017-2018

1. La 77^{ème} session de l'Assemblée Générale de l'Institut international pour l'unification du droit privé (UNIDROIT) s'est tenue au siège d'UNIDROIT le 6 décembre 2018. Une liste des participants figure à l'Annexe I.

2. La *Présidente de l'Assemblée Générale 2017-2018, S.E. Mme Esti Andayani, Ambassadeur d'Indonésie en Italie*, a ouvert la session après avoir souhaité la bienvenue aux participants. Elle a salué les efforts déployés par le Président, le Secrétaire Général, la Secrétaire Générale adjointe et le Secrétariat d'UNIDROIT au cours de la fructueuse année passée. Elle a rappelé qu'il s'agissait de la première Assemblée Générale du Professeur Ignacio Tirado, dont l'élection avait été confirmée lors de la 97^{ème} session du Conseil de Direction (Rome, du 2 au 4 mai 2018). Elle a ensuite invité le Secrétaire Général à prendre la parole.

3. Le *Secrétaire Général* a remercié la Présidente de l'Assemblée Générale 2017-2018 et a souhaité la bienvenue aux participants. Il a ensuite exprimé tous ses remerciements au Secrétaire Général sortant, M. José Angelo Estrella Faria, pour les réalisations remarquables au cours de son mandat, et à la Secrétaire Générale adjointe, Professeure Anna Veneziano, qui avait particulièrement bien exercé les fonctions de Secrétaire Général *a.i.* pendant la période de transition après le départ de M. Faria. Il a également remercié tout le personnel du Secrétariat d'UNIDROIT pour le travail accompli. Enfin, il a transmis les salutations du Professeur Alberto Mazzoni, Président d'UNIDROIT, qui n'avait pas pu assister à la session.

4. La *Présidente de l'Assemblée Générale 2017-2018* a ensuite remercié toutes les personnes présentes pour la confiance accordée à son pays et à elle-même en sa qualité de Présidente de l'Assemblée Générale. Puis elle a remercié le Secrétariat, en particulier la Secrétaire Générale adjointe, pour le travail accompli par UNIDROIT au cours de l'année écoulée. Elle a rappelé les progrès réalisés sur le projet de Quatrième Protocole à la Convention du Cap sur les questions spécifiques aux équipements miniers, agricoles et de construction (ci-après dénommé "Protocole MAC"), qui devrait être adopté lors d'une Conférence diplomatique en novembre 2019. Elle a ensuite souligné l'avancement des travaux en vue de l'élaboration d'un futur Guide législatif sur les contrats d'investissement en terres agricoles, en cours de consolidation pour l'établissement d'un projet de texte qui devait être distribué début 2019. Puis elle a rappelé les progrès réalisés sur des questions institutionnelles, notamment l'adoption et la mise en œuvre de réformes relatives aux systèmes de rémunération et de sécurité sociale appliqués au personnel d'UNIDROIT et les efforts en cours pour améliorer le Règlement et la gestion de l'Institut. Elle a souligné la portée des travaux d'UNIDROIT au niveau mondial, sa pertinence au niveau économique et l'importance du multilatéralisme, en particulier pour les économies en croissance comme celle de l'Indonésie. Elle a réitéré l'intérêt de l'Indonésie à devenir partie à davantage d'instruments internationaux visant à promouvoir la croissance économique et à progresser vers une stabilité économique accrue. Elle a enfin salué le travail accompli par UNIDROIT pour le développement du droit international privé et a souligné l'importante tâche qui attend l'Assemblée Générale, à savoir l'élection des membres du Conseil de Direction d'UNIDROIT pour la période 2019-2023.

Point n° 2: Election du Président de l'Assemblée Générale

5. La *Présidente de l'Assemblée Générale 2017-2018* a invité l'Assemblée à élire le Président de l'Assemblée Générale pour 2018-2019.

6. Suite à l'invitation de la Présidente de procéder à l'élection, le *Secrétaire Général* a rappelé que, traditionnellement, la présidence de l'Assemblée Générale suivait une rotation parmi les quatre groupes régionaux d'UNIDROIT, et qu'en conséquence il appartenait maintenant aux Etats du groupe Europe de nommer un nouveau Président pour la période 2018-2019.

7. *Sur proposition du représentant de l'Italie, l'Assemblée Générale a nommé par acclamation S.E. M. Paul Dühr, Ambassadeur du Luxembourg en Italie, Président de l'Assemblée Générale 2018-2019.*

8. Le *Président de l'Assemblée Générale 2018-2019* a remercié tous les représentants pour leur soutien et s'est déclaré honoré d'avoir été élu à cette fonction. Il a exprimé sa reconnaissance pour l'opportunité accordée au Luxembourg, État membre d'UNIDROIT depuis 1951 mais qui n'avait jusqu'alors jamais assumé la présidence de l'Assemblée Générale. Il a félicité le Secrétaire Général pour sa nomination et a remercié la Secrétaire Générale adjointe pour tout le travail accompli au cours de la période de transition.

9. Le *Président* a ensuite annoncé les trois questions que la présente Assemblée Générale allait aborder: a) les travaux d'UNIDROIT au cours l'année écoulée; b) l'élection des membres du Conseil de Direction pour 2019-2023; et c) des questions financières et administratives. L'année à venir aurait une grande importance pour UNIDROIT, vu les nombreuses questions à résoudre, notamment la finalisation et l'adoption du Protocole MAC lors d'une conférence diplomatique, la diffusion du futur Guide juridique sur les contrats d'investissement en terres agricoles, et l'entrée en vigueur espérée du Protocole ferroviaire à la Convention du Cap. Il a rappelé que ce dernier point était particulièrement important à ses yeux; en effet, le Protocole ferroviaire avait été adopté lors d'une Conférence diplomatique tenue à Luxembourg. Il a ajouté que la 8^{ème} session de la Commission préparatoire ferroviaire (Rome, les 6 et 7 décembre 2018) commencerait juste après la clôture de l'Assemblée Générale.

Point n° 3: Adoption de l'ordre du jour (A.G. (77) 1 rév.)

10. *L'Assemblée Générale a adopté l'ordre du jour tel que proposé* (cf. Annexe II).

Point n° 4: Election des membres du Conseil de Direction pour 2019-2023 (A.G. (77) 2)

11. Le *Président* a invité le Secrétaire Général à expliquer la procédure d'élection des membres du Conseil de Direction pour 2019-2023.

12. Le *Secrétaire Général* a souligné l'importance des élections, vu le rôle déterminant du Conseil de Direction, entre autres, pour le Programme de travail d'UNIDROIT. Il a ensuite brièvement exposé la procédure d'élection des membres du Conseil de Direction, composé du Président, désigné par l'Italie en tant que pays hôte de l'Institut, et de 25 membres élus par l'Assemblée Générale. La procédure d'élection, définie à l'Article 7 du Règlement d'UNIDROIT, était décrite dans la Note Verbale du 16 janvier 2018 envoyée aux États membres. Les États membres qui n'étaient pas en situation d'arriérés depuis plus de deux ans avaient le droit de voter. Les représentants du Chili, de l'Égypte et de l'Indonésie ont été désignés pour siéger au Comité chargé de superviser l'opération de dépouillement du scrutin.

13. Le *Président* a précisé qu'une fois les bulletins recueillis, l'Assemblée Générale passerait à l'examen des autres points de l'ordre du jour.

Point n° 5: Exposé sur l'activité de l'Organisation en 2018 (A.G. (77) 3)

14. Le *Président* a invité le Secrétaire Général à exposer l'activité de l'Organisation en 2018.

15. Le *Secrétaire Général* a fait remarquer que le document A.G. (77) 3 contenait trois parties principales: a) les activités législatives, b) la mise en œuvre et la promotion des instruments d'UNIDROIT, et c) les activités non-législatives – ainsi que deux Annexes.

16. Concernant les activités législatives, une description détaillée du montant des ressources allouées à chaque activité figurait dans les Annexes. Quatre domaines avaient considérablement progressé en 2018: a) les opérations garanties; b) les marchés de capitaux; c) le droit privé et développement agricole; et d) la procédure civile transnationale.

17. Premièrement, en ce qui concernait les opérations garanties, le Secrétaire Général a attiré l'attention sur le projet de Protocole MAC. Des progrès significatifs avaient été réalisés en vue de l'adoption de cet instrument pour lequel le Conseil de Direction, lors de sa 97^{ème} session (Rome, 2 -4 mai 2018), avait approuvé la convocation d'une Conférence diplomatique en vue de l'adoption formelle dudit Protocole. Des consultations avaient alors eu lieu avec divers États intéressés à l'organisation de la Conférence diplomatique. Le Secrétariat avait accepté l'offre de la République d'Afrique du Sud d'accueillir la Conférence diplomatique à Pretoria du 11 au 22 novembre 2019. Ces dates avaient été communiquées aux États en octobre 2018, accompagnées d'autres Notes Verbales invitant les États à participer à la Conférence diplomatique à envoyer début 2019.

18. Le Secrétaire Général a encouragé tous les États à une participation active et à être représentés à la Conférence diplomatique, ainsi qu'à prendre part aux travaux qui se traduiraient par l'adoption d'un instrument final offrant les meilleurs avantages économiques. Le Secrétariat avait aidé les États dans leur examen du projet de Protocole MAC et de son impact juridique et économique prévu. À cette fin, le Secrétariat a organisé des consultations nationales, régionales et internationales, notamment en Australie, en Hongrie, en Indonésie, au Japon, au Mexique, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, au Paraguay, en Afrique du Sud, en Espagne et au Royaume-Uni. Le Secrétaire Général a rappelé l'événement qui s'était tenu à Oxford le 11 septembre 2018, en partenariat avec le *Commercial Law Centre* du Harris Manchester College de l'Université d'Oxford, qui portait sur le champ d'application du Protocole MAC et qui avait réuni 35 représentants gouvernementaux et des experts juridiques de 21 pays. Une évaluation économique indépendante du Protocole MAC avait été présentée à la 7^{ème} Conférence du Projet académique relatif à la Convention du Cap, en septembre 2018 à Oxford. Selon cette évaluation, le Protocole MAC, sur une période de dix ans, pourrait augmenter le stock de matériels d'équipement MAC dans les pays en développement de 90 milliards de dollars et aurait un impact positif de 23 milliards de dollars dans les pays en développement et de 7 milliards de dollars dans les pays développés, pour un impact annuel total sur le PIB pour les États membres d'UNIDROIT équivalent à 30 milliards de dollars.

19. Le Secrétaire Général a fait remarquer les progrès importants accomplis en 2018 pour la mise en œuvre du Protocole ferroviaire de Luxembourg et pour les excellents travaux portant sur le Protocole spatial. Dans le premier cas, le Groupe de travail sur la ratification de la Commission préparatoire ferroviaire s'était réuni à plusieurs reprises en 2018, par téléconférence ou personnellement, pour coordonner la stratégie de mise en œuvre. La Suède avait adhéré au Protocole ferroviaire et on prévoyait plusieurs autres ratifications dans un avenir proche. Enfin, la 8^{ème} session de la Commission préparatoire ferroviaire (Rome, 6 et 7 décembre 2018) devait commencer juste après la session de l'Assemblée Générale afin d'établir une stratégie pour les travaux à venir.

20. Deuxièmement, en ce qui concernait les marchés de capitaux, le Secrétaire Général a décrit les diverses mesures prises par le Secrétariat pour promouvoir la mise en œuvre du Guide législatif d'UNIDROIT sur les titres intermédiés, adopté lors de la 96^{ème} session du Conseil de Direction (Rome, 10-12 mai 2017) et lancé lors de la dernière Assemblée Générale. Depuis lors, le Secrétariat avait mis à disposition des ressources promotionnelles supplémentaires sur sa page Web et avait fait la promotion du Guide lors de divers événements. En outre, cherchant à tirer parti de son expertise dans ce domaine et sur la base d'une proposition de la République tchèque sur l'intelligence artificielle, le Secrétariat envisageait des travaux éventuels avec la CNUDCI sur les actifs numériques, notamment les technologies de registre distribué et les chaînes de blocs qui pourraient faire partie du nouveau Programme de travail d'UNIDROIT.

21. Troisièmement, en ce qui concernait le droit privé et le développement agricole, le Secrétaire Général a annoncé que le Groupe de travail sur les contrats d'investissement en terres agricoles avait considérablement avancé dans l'élaboration d'un futur Guide législatif. Le Groupe de travail avait tenu deux réunions et deux vidéoconférences, qui avaient abouti d'une part à des avant-projets pour tous les chapitres et d'autre part aux questions identifiées dans leurs grandes lignes à traiter dans le futur Guide législatif. Le Secrétariat était en train de consolider et d'uniformiser ces avant-projets. Il était prévu qu'un projet consolidé serait rendu public début 2019 en vue de consultations et de la participation des parties prenantes. Le Secrétariat a participé à divers événements de sensibilisation et de promotion du futur Guide législatif, notamment à la session plénière annuelle du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (Rome, 15-19 octobre 2018), aux conférences de la Banque mondiale sur la terre et la pauvreté (Washington, 19-23 mars 2018) et au Forum mondial sur le droit, la justice et le développement (Washington, 5-9 novembre 2018) et à la réunion annuelle de l'International Bar Association (Rome, 7-12 octobre 2018).

22. Quatrièmement, en ce qui concernait la procédure civile transnationale, le Secrétaire Général a souligné les progrès importants du projet conjoint d'UNIDROIT avec l'Institut de droit européen (ELI), notamment quant à l'élaboration de règles de procédure civile européenne, fondé sur les Principes ALI/UNIDROIT de procédure civile transnationale. Le Conseil de Direction a examiné, entre autres, lors de sa 97^{ème} session (Rome, 2-4 mai 2018), les projets de textes des Groupes de travail sur les parties et sur les jugements. En outre, le Secrétariat a également approfondi ses travaux lors de différentes conférences, notamment lors de la réunion de l'Assemblée Générale de l'ELI (Riga, 5-7 septembre 2018) et lors de la conférence ouverte conjointe ELI-UNIDROIT en coordination avec l'Académie de droit européen (Trèves, 26-27 novembre 2018). Le Secrétariat envisageait d'avancer dans ce domaine, notamment dans le cadre d'un projet éventuel sur l'exécution, qui viserait à rationaliser et à améliorer les questions liées à l'application de la loi et à l'élaboration de normes à cet égard.

23. Le Secrétaire Général a ensuite rendu compte des travaux sur la mise en œuvre des instruments et des activités non législatives d'UNIDROIT. Le Secrétariat avait continué à remplir ses fonctions de Dépositaire de plusieurs instruments et à promouvoir les Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international, le Guide juridique sur l'agriculture contractuelle UNIDROIT/ FAO/ FIDA et la Convention de 1995 sur les biens culturels volés ou illicitement exportés. Il a également annoncé son intention de présenter une proposition visant à développer et à transformer la Bibliothèque d'UNIDROIT en un centre de recherche de pointe - sans nécessiter de ressources financières supplémentaires - afin d'améliorer la promotion d'UNIDROIT par l'intermédiaire de ses chercheurs et de tirer le meilleur parti des installations actuellement disponibles à l'Institut.

24. Pour plus de détails, en particulier sur l'allocation des ressources aux divers projets, le Secrétaire Général a signalé l'Annexe II qui présentait un rapport sur les contributions extrabudgétaires de 2018, déterminantes pour le Programme de bourses de recherche d'UNIDROIT et pour le projet de numérisation de la Bibliothèque.

25. *L'Assemblée Générale a pris note de l'Exposé sur l'activité de l'Organisation en 2018.*

Point n°. 6: Modifications définitives du Budget et approbation des Comptes pour l'exercice financier 2017 (A.G. (77) 4)

26. Le *Président* a noté que toutes les questions relevant des points 6, 7, 8 et 9 de l'ordre du jour avaient été examinées lors des 84^{ème} et 85^{ème} sessions de la Commission des Finances (Rome, le 15 mars et le 4 octobre 2018 respectivement). Il a donc invité le Président de la Commission des Finances, M. Benito Jiménez Sauma, représentant du Mexique, à présenter son rapport.

27. Le *Président de la Commission des Finances* a rappelé que, lors de sa 76^{ème} session (7 décembre 2017), l'Assemblée Générale avait nommé les membres actuels de la Commission pour une

période de trois ans et que cette dernière s'était réunie deux fois en 2018. Cette année a vu pour la première fois l'application des réformes en matière de rémunération et de sécurité sociale applicables au personnel d'UNIDROIT, approuvées lors de la 76^{ème} session de l'Assemblée Générale. Puis il a exposé le document AG (77) 4 relatif aux modifications du Budget et à l'approbation des Comptes 2017, ainsi que le document AG (77) 5 sur les ajustements apportés au Budget 2018. Après avoir examiné toutes les observations relatives à ces modifications et ajustements, la Commission des Finances recommandait à l'Assemblée Générale d'approuver les deux documents.

28. Le Président de la Commission des Finances a attiré l'attention de l'Assemblée Générale sur l'excédent de l'exercice 2017 d'environ € 83.000. Conformément à l'article 38 (4) du Règlement d'UNIDROIT, le Secrétaire Général avait fait les propositions suivantes à la Commission pour l'utilisation de l'excédent, notamment pour soutenir: a) la finalisation d'instruments importants; b) la préparation du nouveau Programme de travail; c) la croissance des adhésions au Statut d'UNIDROIT; et d) la mise en œuvre des réformes en matière de rémunération et de sécurité sociale et les prochaines étapes possibles à cet égard. Après avoir examiné ces propositions, la Commission avait autorisé le Secrétariat à utiliser l'excédent pour les activités mentionnées ci-dessus, dans la mesure où cela était nécessaire et sous réserve de rapport régulier à la Commission.

29. Le Président de la Commission des Finances a également fait remarquer que la Commission avait examiné les documents relatifs aux contributions extrabudgétaires, ainsi que la situation des arriérés de certains Etats membres. Sur ce dernier point en particulier, il espérait que les Etats ayant plus de deux ans d'arriérés seraient encouragés à résoudre cette situation afin de pouvoir voter sur des questions telles que l'élection des membres du Conseil de Direction et, d'une manière générale, d'être plus actifs au sein des activités de l'Institut, en particulier pour l'élaboration du nouveau Programme de travail. Il a été recommandé que le Secrétariat contacte les États membres à cet égard.

30. En ce qui concernait le projet de Budget pour l'exercice financier 2019, le Président de la Commission des Finances s'est félicité de la proposition du Secrétariat, à l'instar des années précédentes, d'un budget à croissance zéro. Le nouveau Tableau des contributions des Nations Unies pour 2019-2021 n'étant pas encore disponible, la Commission avait recommandé que le budget soit basé sur l'actuel Tableau des contributions d'UNIDROIT pour un an - le nouveau Tableau des contributions d'UNIDROIT se basera sur celui des Nations Unies pour 2019-2021 et entrera en vigueur en 2020.

31. Le Secrétariat avait soumis à la Commission une mise à jour sur les réformes en matière de rémunération et de sécurité sociale et les prochaines étapes possibles à cet égard, mise à jour qui avait été dûment notée. Comme certaines réserves sur les réformes de la rémunération subsistaient et que celles de la sécurité sociale étaient encore cours d'application, la Commission poursuivrait ses travaux en vue de ces réformes et ferait rapport à l'Assemblée Générale comme requis. En ce qui concernait les réformes futures, la Commission a recommandé d'approfondir les descriptions de poste du personnel d'UNIDROIT, et de revoir le Règlement d'UNIDROIT. Il a conclu sur l'importance du rôle de contrôle de la Commission des Finances en matière financière et a remercié tous ses collègues de la Commission.

32. Le *Président* a remercié le Président de la Commission des Finances et a invité le Secrétaire Général à commenter les modifications définitives apportées au Budget et aux Comptes pour l'exercice financier 2017.

33. Le *Secrétaire Général* a remercié le Président de la Commission des Finances pour sa présentation des questions financières et budgétaires inscrites à l'ordre du jour. En ce qui concernait les modifications définitives pour 2017, il a rappelé que la Commission avait effectivement examiné, conformément à la procédure, les Comptes pour 2017 respectivement lors de ses 84^{ème} et 85^{ème} sessions. Il a expliqué que l'excédent d'environ 83.000 € était dû à deux facteurs: a) les mesures extrêmement rentables prises par le Secrétariat pour s'acquitter de son mandat; et b) les économies résultant de la vacance du poste de Secrétaire Général pendant une partie de 2017. Le Secrétariat

avait présenté plusieurs propositions à la Commission quant à l'utilisation de l'excédent, conformément à l'article 38, paragraphe 4, du Règlement, qui avaient été approuvées – à savoir: a) la prise en charge des frais de déplacement supplémentaires pour la promotion des travaux d'UNIDROIT, en particulier du Protocole MAC et pour l'évaluation des domaines de travail futurs d'UNIDROIT; b) soutenir les efforts en vue d'augmenter le nombre des adhésions, en particulier auprès des États ayant déjà bénéficié des instruments d'UNIDROIT ou manifestant un intérêt pour ses travaux, tels que le Pérou et Singapour; et c) fournir le financement supplémentaire nécessaire pour finaliser les instruments clés, en particulier le projet de Protocole MAC - notamment les coûts éventuels liés à la Conférence diplomatique ainsi qu'à l'avancement des préparatifs lors de consultations et de réunions informelles d'experts afin de garantir le succès de la Conférence - et le futur Guide juridique sur les contrats d'investissement en terres agricoles; et d) soutenir, si nécessaire, la mise en œuvre du nouveau système de sécurité sociale et envisager les prochaines étapes possibles.

34. La *représentante du Canada* a remercié le Secrétariat pour sa gestion prudente des fonds alloués – qui avait donné lieu à une situation globalement excédentaire malgré un déficit de recettes. Elle a noté que le solde du Fonds de roulement s'élevait à 369.506 € à la fin de 2017 et a demandé si la situation n'avait pas changé. Elle souhaitait savoir si ce solde atteignait le niveau requis par l'article 2 des Règles régissant le Fonds de roulement dans le Règlement d'UNIDROIT, qui stipulait que le Fonds devait être suffisant pour couvrir deux mois de dépenses ordinaires. Elle a noté que les Règles régissant le Fonds de roulement avaient été adoptées en 1991 et, vu le calendrier habituel du paiement de leurs contributions par les États membres et la situation des arriérés, elle a demandé si une durée de deux mois était toujours suffisante pour assurer la continuité des activités de l'Institut. Le Canada appuyait l'utilisation de l'excédent, tout en rappelant la préoccupation exprimée par son Gouvernement lors de la dernière session du Comité des Finances; toutes les démarches visant à augmenter le nombre des États membres d'UNIDROIT devraient être compensées par des retours correspondant aux investissements entrepris. En cas contraire, ces démarches ne devraient pas être classées comme prioritaires. En conclusion, le Canada ne soutiendrait pas les démarches visant à accroître le nombre d'adhésions à UNIDROIT.

35. Après avoir remercié la représentante du Canada, le *Secrétaire Général* a répondu que, en ce qui concernait le Fonds de roulement, le Secrétariat avait effectué des calculs tenant compte des dépenses et des déficits nominaux dus aux retards dans le versement des contributions. Sur cette base, le Secrétariat avait constaté que, pour l'heure, il n'était pas nécessaire d'augmenter le Fonds de roulement, qui continuait d'offrir une marge de manœuvre suffisante. Concernant de nouvelles adhésions, l'objectif était également de promouvoir les instruments d'UNIDROIT, les nouveaux États membres étant plus susceptibles d'adopter les instruments d'UNIDROIT. Le Secrétariat convenait avec le Canada qu'il était nécessaire de peser avec soin les avantages de nouvelles adhésions et les coûts encourus pour ce faire. Il était toutefois déraisonnable de penser qu'un budget à croissance zéro continuerait de suffire à l'avenir, car cela limitait considérablement la capacité d'UNIDROIT à l'accomplissement de son mandat. Afin de stimuler la croissance du budget, il était important de rechercher de nouveaux États membres, en consultation avec le Conseil de Direction et le Comité Permanent.

36. Le *Président* a ajouté que, si la communication revêtait une grande importance pour UNIDROIT, la question soulevée par la représentante du Canada l'était également, car toute démarche de cet ordre devait avoir une juste contrepartie. De plus, les avantages des instruments d'UNIDROIT ne se limitaient pas aux seuls États Membres, les États non membres pouvant également y adhérer. La tâche d'UNIDROIT d'exécuter son mandat avec un budget limité à disposition était sans aucun doute difficile. Il a suggéré que cette difficulté pourrait éventuellement être atténuée par des contributions volontaires, qui ne représentaient depuis toujours qu'une toute petite partie des fonds disponibles.

37. Le *Président* a conclu que l'Assemblée Générale avait approuvé les modifications définitives du Budget et des Comptes pour l'exercice financier 2017 et que le *Secrétaire Général*, responsable de la

gestion de l'exercice financier 2017, s'en était acquitté, conformément à l'article 38, paragraphe 5 du Règlement

Point n° 7: Ajustements au Budget de l'exercice financier 2018 (A.G. (77) 5)

38. Le *Président* a présenté le Point n° 7 et a demandé au Secrétaire Général de l'exposer.

39. Le *Secrétaire Général* a fait remarquer que le document fournissait un aperçu du Budget en cours, avec les recettes et les dépenses au moment de sa rédaction, et qu'on y trouvait les ajustements accompagnés d'explications. En ce qui concernait l'exercice 2017, l'Assemblée Générale examinerait les modifications définitives du Budget pour l'exercice 2018 à l'automne 2019. À ce stade, sur la base des prévisions des recettes, on prévoyait un déficit de € 129.483,68 dans les contributions des Etats membres. Comme l'exercice 2018, conformément à la coutume à UNIDROIT, ne serait pas clôturé avant fin février 2019, le Secrétariat a encouragé les Etats membres à verser d'ici là les contributions non acquittées afin de combler ce déficit.

40. Le *Président* a rappelé aux Etats l'importance de verser leurs contributions dans les délais requis. *Il a ensuite conclu que l'Assemblée Générale avait pris note des prévisions des recettes et des dépenses pour l'exercice 2018 et approuvait les ajustements au Budget présentés en Annexe.*

Point n° 8: Arriérés de contributions des Etats membres (A.G. (77) 6)

41. Le *Président* a présenté le Point n° 8 sur les arriérés de contributions des États membres. Il a noté qu'il s'agissait d'un document d'information, sans décision attendue de la part de l'Assemblée Générale, puis il a invité le Secrétaire Général à faire le point sur la situation des arriérés.

42. Le *Secrétaire Général* a rappelé que le document A.G. (77) 6 présentait l'état actuel des arriérés. Il espérait que les Etats membres en situation d'arriérés pourraient les régler dans un avenir proche. Les contributions pour l'exercice 2018 pouvaient être versées jusqu'en février 2019. Le montant global des arriérés avait considérablement augmenté; il représentait désormais plus de 15% du budget total d'UNIDROIT. Il a, en outre, rappelé que depuis que le document avait été soumis à la Commission des Finances, il avait pris des mesures pour solliciter certains Etats membres à payer, en particulier - mais pas seulement - ceux dont le retard n'était pas dû à des raisons socio-politiques, mais peut-être à une simple procédure bureaucratique ou à un problème administratif qui pourrait être facilement résolu. La Croatie avait indiqué qu'elle réglerait bientôt ses arriérés. Le Secrétaire Général a encouragé les autres États membres en situation d'arriérés à en faire de même.

43. Le *représentant de Malte* a noté que, depuis la publication du document A.G. (77) 6, Malte avait réglé ses arriérés pour 2017 et acquitté sa contribution pour 2018.

44. Le *Président* a précisé qu'un document actualisé serait soumis à la prochaine réunion de la Commission des Finances au printemps 2019 et a conclu que l'Assemblée Générale avait pris note du rapport du Secrétariat sur les arriérés.

Point n° 9: Approbation du projet de Budget pour 2019 et fixation des contributions des Etats membres pour cet exercice financier (A.G. (77) 7)

45. Le *Président* a invité le Secrétaire Général à présenter le document A.G. (77) 7 sur le projet de Budget pour 2019.

46. Le *Secrétaire Général* a rappelé qu'il incombait à l'Assemblée Générale de décider du Budget et que, comme l'avait noté son Président, la Commission avait déjà recommandé l'approbation du projet de Budget par l'Assemblée Générale. Il était conforme à la demande de l'Assemblée Générale de maintenir un budget à croissance zéro. Les dépenses totales pour le Budget 2019 étaient de

2.289.370,00 €, soit 17.500 € de plus qu'en 2018. Cette différence était entièrement imputable au paiement annuel reçu en vertu de l'accord de licence de cinq ans conclu avec Aviareto, qui avait été intégré au Budget. Il a précisé que la politique de croissance zéro pourrait être réexaminée l'année prochaine, si aucun autre financement supplémentaire n'était trouvé, car une augmentation du financement était nécessaire pour qu'UNIDROIT puisse avoir un développement durable et continuer à exécuter au mieux son mandat.

47. Le Secrétaire Général a rappelé qu'à sa 76^{ème} session (Rome, 7 décembre 2017), l'Assemblée Générale avait adopté des révisions des contributions d'UNIDROIT, notamment en ajoutant deux catégories supplémentaires au Tableau des contributions. Ce Tableau révisé basé sur le barème des contributions des Nations Unies pour 2019-2021 n'ayant pas encore été publié par les Nations Unies, on a pensé, en consultation avec la Commission des Finances, qu'il serait prudent de continuer à suivre le tableau des contributions en vigueur à UNIDROIT pour une année supplémentaire. Le Tableau des contributions révisé, basé sur le barème des contributions des Nations Unies pour 2019-2021 entrera en vigueur en 2020.

48. En ce qui concernait les dépenses, comme indiqué dans les notes explicatives 1 et 3, pages 7 et 8 du document AG (77) 7, les 17 500 € supplémentaires versés par Aviareto seraient utilisés pour des voyages officiels et des promotions (5.000 €) et pour la rémunération des collaborateurs occasionnels (12 500 €), concernant notamment les coûts de la recherche, des traductions et autres frais relatifs la prochaine Conférence diplomatique du Protocole MAC. En outre, certaines modifications avaient été apportées aux dépenses pour se conformer aux réformes introduites en matière de rémunération et de sécurité sociale du personnel d'UNIDROIT. Ces modifications comprenaient une augmentation de 10 000 € au titre du Chapitre 2, article 1, concernant les traitements et indemnités, augmentation inférieure aux prévisions de l'expert consulté dans le cadre des réformes de la rémunération. Des modifications similaires avaient été proposées au Chapitre 3, article 1, relatif aux charges de sécurité sociale, notamment une augmentation de 20 000 € due à des différences de coût entre les frais de sécurité sociale de l'ancien Secrétaire Général, qui était rattaché au système des Nations Unies, et ceux du Secrétaire Général actuel, rattaché à un système plus coûteux. Enfin, le Secrétariat espérait réduire les coûts des dépenses administratives et de maintenance, respectivement aux Chapitres 4 et 5 du Budget en recourant, par exemple, davantage aux téléconférences en ligne pour les réunions (Skype et GoToMeeting).

49. La *représentante des Etats-Unis d'Amérique* a exprimé son soutien aux activités d'UNIDROIT et son appréciation pour les instruments juridiques élaborés par le Secrétariat, qui présentaient des avantages économiques d'une portée incomparable pour les contributions des Etats Membres sur lesquelles UNIDROIT s'appuyait pour mener à bien ses travaux. Elle a souligné tout particulièrement la croissance zéro, approche adoptée par UNIDROIT, ainsi que les difficultés de gestion d'un budget aussi restreint. Elle a pris bonne note de l'appel à contributions volontaires qu'elle transmettrait à ses collègues du Gouvernement et elle encourageait tous les autres Etats membres à faire de même. Elle a également exprimé son soutien au Protocole MAC, reconnaissant qu'il pouvait s'agir potentiellement de l'instrument le plus important, en termes de retombées économiques pour les signataires, qu'UNIDROIT ait élaboré à ce jour. Elle a demandé, une fois que le barème des contributions des Nations Unies pour 2019-2021 actualisé sera disponible, de faire une projection et une évaluation du montant des contributions de chaque Etat membre, afin que chacun d'entre eux puisse s'assurer du versement en temps opportun de ces contributions.

50. Le *Secrétaire Général* a remercié la représentante des Etats-Unis d'Amérique pour son soutien. Il a pris acte de sa demande sur le Tableau révisé des contributions pour 2020, indiquant qu'il y répondrait aussitôt que possible.

51. *Le Président a conclu que l'Assemblée Générale avait approuvé le Budget pour l'exercice financier 2019 et avait fixé les contributions des Etats membres pour cet exercice selon les propositions soumises.*

Point n°. 10: Mise en œuvre des nouveaux systèmes de rémunération et de sécurité sociale appliqués au personnel d'UNIDROIT (A.G. (77) 8)

52. Le *Président* a invité le Secrétaire Général à présenter l'actualisation de la mise en œuvre des systèmes de rémunération et de la sécurité sociale.

53. Le *Secrétaire Général* a noté l'importance de passer aux nouveaux régimes de rémunération et de sécurité sociale adoptés par l'Assemblée Générale afin d'assurer la durabilité d'UNIDROIT. En février 2018, le nouveau système de rémunération du personnel d'UNIDROIT, basé sur les barèmes de traitement des organisations des Nations Unies siégeant à Rome, avait été appliqué et fonctionnait correctement. Comme indiqué par son Président, la Commission des Finances était en train d'examiner les incidences budgétaires de la réforme de la rémunération, ainsi que quelques réserves relatives aux systèmes de rémunération. En ce qui concernait l'impact budgétaire, il a été fait référence au paragraphe 6 du document A.G. (77) 8, qui expliquait en détail le passage aux barèmes de traitements des Nations Unies et indiquait que son coût avait été inférieur à celui prévu par l'expert. En ce qui concernait les quelques réserves avancées sur systèmes de rémunération, le Secrétariat et la Commission des Finances continuaient d'y travailler et fourniraient dès que possible des tableaux et des graphiques comparant le système d'UNIDROIT avec celui des Nations Unies afin de répondre à ces réserves.

54. Quant aux réformes de la sécurité sociale, il avait été prévu, à l'instar des réformes de la rémunération, qu'elles seraient également mises en œuvre en 2018. Celle-ci n'était toutefois pas encore achevée en raison d'un certain nombre de facteurs. Premièrement, il fallait encore identifier les membres du personnel d'UNIDROIT qui souhaitaient adhérer au nouveau régime de pension élaboré par le Service international des rémunérations et des pensions (SIRP) et adopté par l'Assemblée Générale; à cette fin, des réunions internes du personnel ainsi que des réunions avec des prestataires de services avaient été organisées. Le SIRP avait mis au point et fourni un simulateur de pensions et d'indemnités de départ afin de permettre aux membres du personnel de décider en toute connaissance de cause s'ils souhaitaient ou non adhérer au nouveau système. Néanmoins, subsistait le fait que certains membres du personnel de longue date contribuaient depuis longtemps au système de sécurité sociale italien et partant il n'était pas clair s'ils bénéficieraient ou pas du nouveau système. En conséquence, le nombre de membres du personnel souhaitant passer au nouveau système était très bas, ce qui impliquait que le coût du fonds de pension et de la couverture médicale, vu le petit nombre de personnes cotisant au système, serait plutôt élevé. En effet, pour la gestion et l'administration du nouveau fonds de pension, le SIRP demandait la somme de 23 000 € par an, trop élevée pour nombre de membres du personnel adhérant au nouveau régime. Le Secrétariat recherchait activement un autre fournisseur de services et poursuivait également ses efforts pour souscrire un régime d'assurance maladie, qui irait de pair avec ce nouveau régime de retraite, selon le devis d'Allianz Silver pour les régimes de santé et les assurances connexes. Le problème était le même, car le petit nombre de membres du personnel désireux de passer au nouveau système entraînerait des coûts plus élevés. La Commission des Finances serait informée de tous les progrès réalisés sur ces questions et, conformément aux directives de la Commission, les réformes de la sécurité sociale n'auraient pas d'impact budgétaire supplémentaire.

55. En conclusion, le Secrétaire Général a précisé deux prochaines étapes possibles découlant de la réforme de la rémunération et de la sécurité sociale. Tout d'abord, il travaillait à la rédaction de descriptions de poste et de termes de référence pour les membres du personnel et, à cet égard, il était important de conserver une certaine flexibilité quant à ces descriptions vu le nombre réduit de personnes d'UNIDROIT. Ces projets de descriptions seraient communiqués à la Commission des Finances lors de sa prochaine session, au printemps 2019. Deuxièmement, il allait proposer des révisions à apporter au Règlement afin de l'actualiser et de l'harmoniser davantage avec les autres Organisations internationales. Cet examen pourrait requérir des modifications nécessaires à plusieurs parties du Règlement et les contributions des Etats membres et du Secrétariat étaient bienvenues. Il espérait que

le Secrétariat proposerait un projet de Règlement révisé pour adoption par le Conseil de Direction lors de sa 98^{ème} session (Rome, 8-10 mai 2019), puis pour approbation par l'Assemblée Générale à sa prochaine session en décembre 2019.

56. *Le Président a conclu que l'Assemblée Générale avait pris note de la mise à jour par le Secrétariat de la mise en œuvre des réformes de la rémunération et de la sécurité sociale et des prochaines étapes.*

Point n°. 11: Divers

57. *Le Président a cédé la parole pour ce dernier point pour toute intervention sur d'autres questions.*

58. *Aucune autre question n'étant soulevée, à l'exception de l'annonce des résultats de l'élection des membres du Conseil de Direction pour 2019-2023, le Président a suspendu la session pour un bref délai afin de permettre au Comité chargé de superviser l'opération de dépouillement du scrutin de terminer ses travaux et de revenir avec les résultats.*

Point n°. 4: Election des membres du Conseil de Direction pour 2019-2023 (A.G. (77) 2) – Résultats

59. *Après avoir fait remarquer que le Comité avait terminé le dépouillement du scrutin, le Président a cédé la parole au représentant de l'Égypte qui, au nom du Comité, a annoncé les résultats des élections du Conseil de Direction.*

60. *Au nom du Comité chargé de superviser l'opération de dépouillement du scrutin, le représentant de l'Égypte a déclaré que 54 États membres avaient voté, ce qui, conformément au règlement, portait la majorité absolue à 28 voix. En application des règles de procédure relatives à la représentation géographique (articles 7 (6) - (7)), les candidats suivants ont obtenu majorité et ont été élus en conséquence: pour l'Afrique - le candidat de l'Afrique du Sud; pour les Amériques - il y avait eu égalité de voix entre le candidat argentin et le candidat mexicain; dans la région Asie-Pacifique - le candidat du Japon; et en Europe - le candidat de la Finlande. Au premier tour de scrutin, les 23 membres suivants ont été élus au Conseil de Direction: Afrique: M. Eesa Allie FREDERICKS (Afrique du Sud) (48 voix); les Amériques: M. Ricardo L. LORENZETTI (Argentine) (51 voix), Mme Kathryn SABO (Canada) (50 voix), M. Henry D. GABRIEL (États-Unis d'Amérique) (50 votes), M. Jorge SÁNCHEZ CORDERO DÁVILA (Mexique) (51 voix); Asie-Pacifique: M. Hideki KANDA (Japon) (54 voix), M. KIM In-Ho (République de Corée) (51 voix), Mme SHI Jingxia (République populaire de Chine) (50 voix); Europe: M. Hans-Georg BOLLWEG (Allemagne) (52 voix), M. Luc SCHUERMANS (Belgique), M. Alfonso-Luís CALVO CARAVACA (Espagne) (52 voix), M. Antti T. LEINONEN (Finlande) (53 voix), Mme Bénédicte FAUVARQUE-COSSON (France) (52 voix), (49 voix), Mme Eugenia G. DACORONIA (Grèce) (51 voix), M. Attila MENYHÁRD (Hongrie) (52 voix), Mme Stefania BARIATTI (Italie) (50 voix), Mme Baiba BROKA (Lettonie) (47 voix), M. Arthur S. HARTKAMP (Pays-Bas) (47 voix), Mme Monika PAUKNEROVÁ (République tchèque) (52 voix), Mme Carmen Tamara UNGUREANU (Roumanie) (48 voix), M. Patrick KILGARRIFF (Royaume-Uni) (47 voix), M. Niklaus D. MEIER (Suisse) (51 voix), M. Yusuf ÇALIŞKAN (Turquie) (47 voix).*

61. *Vu l'égalité de voix entre trois candidats pour deux sièges restants et conformément à l'article 7(5) du Règlement, un deuxième scrutin a eu lieu. Les représentants ont eu à choisir entre M. Alexander S. KOMAROV (Fédération de Russie), M. Wojciech W. KOWALSKI (Pologne) et M. José Antonio MORENO RODRÍGUEZ (Paraguay), chacun d'entre eux ayant obtenu 45 votes.*

62. *Le Président a remercié le représentant de l'Égypte d'avoir annoncé les résultats au nom du Comité. De nouveaux bulletins de vote allaient être distribués pour un second tour entre les trois*

candidats. Le Président a donné aux délégués le temps de consulter leurs gouvernements à cet égard et de voter. Il a ensuite chargé le Secrétariat de recueillir les bulletins de vote.

63. Une fois deuxième scrutin terminé et le dépouillement effectué, le Président a cédé la parole au représentant de l'Égypte pour annoncer les résultats au nom du Comité.

64. Le *représentant de l'Égypte* a déclaré que 54 États membres avaient voté, ce qui, conformément au règlement, portait la majorité absolue à 28 voix. Toutefois, une voix a été déclarée nulle par la Commission du scrutin, d'où le nombre total de 53 voix. Les résultats étaient les suivants: M. José Antonio MORENO RODRÍGUEZ (Paraguay) (36 voix), M. Alexander S. KOMAROV (Fédération de Russie) (33 voix) et M. Wojciech W. KOWALSKI (Pologne) (32 voix). En conséquence, MM. José Antonio MORENO RODRÍGUEZ (Paraguay) et Alexander S. KOMAROV (Fédération de Russie) ont été élus au Conseil de Direction pour 2019-2023. L'Annexe III présente la liste des membres élus au Conseil de Direction pour la période 2019-2023.

65. *Le Président a remercié tous les candidats, le Comité chargé de superviser l'opération de dépouillement du scrutin, le précédent Président de l'Assemblée Générale, le représentant de l'Italie et les délégués de l'Assemblée Générale. Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, le Président a clôturé la session.*

ANNEXE I**Liste des participants**77^{ème} session de l'Assemblée Générale

ARGENTINA / ARGENTINE	H.E. Mr Arnaldo Tomas FERRARI Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary Embassy of Argentina to Italy
	Mrs Angela TEVES LIBARONA Secretary Embassy of Argentina in Italy
AUSTRALIA / AUSTRALIE	Ms Rosie STAUDE Second Secretary Embassy of Australia in Italy
AUSTRIA / AUTRICHE	Ms Konstanze GEIGER Second Secretary Embassy of Austria in Italy
BELGIUM / BELGIQUE	Mme Else KEYERS Premier Secrétaire Ambassade de Belgique en Italie
	Mme Arianne AUSSEMS Attaché Ambassade de Belgique en Italie
BRAZIL / BRÉSIL	H.E. Mr Antonio DE AGUIAR PATRIOTA Ambassador Embassy of Brazil in Italy
	Mr Giuliano MOREIRA VENTURA Secretary Embassy of Brazil in Italy
BULGARIA / BULGARIE	Ms Ana PASKALEVA Chargé d'Affaires <i>a.i.</i> Embassy of Bulgaria in Italy
	Ms Rada NIKOLOVA-NIKOLOVA First Secretary Embassy of Bulgaria in Italy
CANADA	Ms Anna KAPELLAS Counsellor Political /Economic Affairs Embassy of Canada in Italy

	Ms Claudia HINZER Second Secretary Political and Economic Affairs Embassy of Canada in Italy
CHILE / <i>CHILI</i>	Ms Nazhla ABAD Second Secretary Embassy of Chile in Italy
CHINA / <i>CHINE</i>	Mr LIU Keyi Deputy Director Domestic Trade Division Treaty and Law Department Ministry of Commerce Beijing
	Mr LI Dongchao Third Secretary Economic & Commercial Counsellor's Office Embassy of the People's Republic of China in Italy
COLOMBIA / <i>COLOMBIE</i>	Ms Monica FONSECA Minister Counsellor Embassy of Colombia in Italy
	Ms Angelica CASTILLO Second Secretary Embassy of Colombia in Italy
CROATIE / <i>CROATIE</i>	H.E. Mr Jasen MESIĆ Ambassador Embassy of the Republic of Croatia in Italy
	Mr Igor SURDICH First Secretary Embassy of the Republic of Croatia in Italy
REPUBLIC OF CYPRUS / <i>REPUBLIQUE DE CHYPRE</i>	Mr Dionysios DIONYSIOU Counsellor Embassy of the Republic of Cyprus in Italy
CZECH REPUBLIC / <i>REPUBLIQUE TCHEQUE</i>	Ms Pavlína RUCKI Deputy Director of European and International Law Department Ministry of Industry and Trade <i>Prague</i>
	Mr Jiří JÍLEK Economic Counsellor Embassy of the Czech Republic in Italy
DENMARK / <i>DANEMARK</i>	Ms Charlotte Raae PEDERSEN TEODONIO Economic Attaché Embassy of Denmark in Italy

EGYPT / EGYPTE	Mr Ahmed M. ABDELLA Third Secretary Embassy of the Arab Republic of Egypt in Italy
	Mr Wael SELIM Chargé d’Affaires (Cultural Affairs) Embassy of the Arab Republic of Egypt in Italy
ESTONIA / ESTONIE	Excused / <i>Excusé</i>
FINLAND / FINLANDE	Mr Tapio RANTANEN Second Secretary Embassy of Finland in Italy
FRANCE	M. Pascal GAND Magistrat de liaison en Italie et à Malte
GERMANY / ALLEMAGNE	Mr Olaf Adam REIF First Secretary Head of the Legal and Consular Office Embassy of the Federal Republic of Germany in Italy
GREECE / GRECE	Mr Antonis ALEXANDRIDIS Minister Counsellor Embassy of Greece in Italy
HOLY SEE / SAINT-SIEGE	Mr Paolo PAPANTI-PELLETIER Juge Tribunal de la Cité du Vatican Secrétairerie d’Etat de la Cité du Vatican
HUNGARY / HONGRIE	Mr Zoltán NEMESSÁNYI Deputy State Secretary for Cooperation in International Justice Affairs Ministry of Justice <i>Budapest</i>
	Mr Zsuzsa DEGRELL Legal Advisor Ministry of Justice <i>Budapest</i>
INDIA / INDE	Mr Sanjeev KUMAR Second Secretary Embassy of India in Italy
INDONESIA / INDONESIE	H.E. Ms R.A. Esti ANDAYANI Ambassador Permanent Representative of the Republic of Indonesia to FAO, IFAD and WFP Embassy of the Republic of Indonesia in Italy

	<p>Mr RACHMADI Deputy Director for International Law Ministry of Law and Human Rights <i>Jakarta</i></p>
	<p>Mr Gustaf Daud SIRAIT First Secretary Embassy of the Republic of Indonesia in Italy</p>
	<p>Ms Aisyah Murtina ALLAMANDA Second Secretary Embassy of the Republic of Indonesia in Italy</p>
	<p>Mr Backy KRISNAYUDA Head of Section for Economic Law and International Organizations Ministry of Law and Human Rights <i>Jakarta</i></p>
	<p>Ms Nova Roza MARPAUNG Head of Subdivision for Ministerial Administrative Affairs Ministry of Law and Human Rights <i>Jakarta</i></p>
	<p>Mr Randy YULIAWAN Cooperation Agreement Analyst Ministry of Law and Human Rights <i>Jakarta</i></p>
	<p>Mr Zul Ahadi RAHMANIKA Legal Analyst Ministry of Law and Human Rights <i>Jakarta</i></p>
IRAN (ISLAMIC REPUBLIC OF / <i>IRAN</i> (<i>REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'</i>)	<p>Mr Mohsen DANESHMAND First Counsellor Legal and International Affairs Embassy of the Islamic Republic of Iran in Italy</p>
IRELAND / <i>IRLANDE</i>	<p>Mr Manus CARLISLE Policy Officer Embassy of Ireland in Italy</p>
ISRAEL	<p>Excused / <i>Excusé</i></p>
ITALY / <i>ITALIE</i>	<p>Mr Pasquale VELOTTI Counselor Service for Legal Affairs, Diplomatic Disputes and International Agreements Ministry of Foreign Affairs and International Cooperation</p>

	<p>Mr Riccardo CURSI Second Secretary Directorate General for Political Affairs and Security Ministry of Foreign Affairs and International Cooperation</p>
JAPAN / <i>JAPON</i>	<p>Ms Hitomi SATO Minister Counsellor Head of Political Office Embassy of Japan in Italy</p> <p>Ms Yuki TOKUO Second Secretary Political Office Embassy of Japan in Italy</p>
LATVIA / <i>LETTONIE</i>	<p>Ms Nellija REINICANE Deputy Chief of Mission Embassy of the Republic of Latvia in Italy</p>
LITHUANIA / <i>LITUANIE</i>	<p>Mr Arnas GUŽĖNAS Third Secretary Embassy of the Republic of Lithuania in Italy</p>
LUXEMBOURG	<p>M. Paul DÜHR Ambassadeur Ambassade du Luxembourg en Italie</p> <p>M. Luc SCHOLTES Chargé de mission Direction des affaires européennes et des relations économiques internationales Ministère des Affaires étrangères et européennes Luxembourg</p> <p>M. André FLAMMANG Premier Secrétaire Ambassade du Luxembourg en Italie</p>
MALTA / <i>MALTE</i>	<p>H.E Ms Vanessa FRAZIER Ambassador Embassy of Malta in Italy</p> <p>Mr Adam Kuymizakis First Secretary Embassy of Malta in Italy</p>
MEXICO / <i>MEXIQUE</i>	<p>Mr Benito JIMÉNEZ SAUMA Second Secretary Embassy of Mexico in Italy</p>

	Lic. Braulio FAUSTO Embassy of Mexico in Italy
NETHERLANDS / <i>PAYS-BAS</i>	Ms Karlijn RENSINK First Secretary Embassy of the Kingdom of the Netherlands in Italy
NIGERIA	Mr Abubakar MALAMI SAN Minister of Justice and Attorney General of the Federation <i>Abuja</i>
	Mr Garnvwa Kucheli DAVID Principal State Council (ICL) Federal Ministry of Justice <i>Abuja</i>
	Mr Nu'umanu Hannafi BAMALLI Minister Embassy of Nigeria in Italy
	Ms Hajara Haruna YUSUF Federal Prosecutor Federal Ministry of Justice
NORWAY / <i>NORVEGE</i>	Mrs Marianne KREY-JACOBSEN First Secretary Embassy of Norway in Italy
PAKISTAN	Mr Tanveer AHMED Counsellor Embassy of Pakistan in Italy
PARAGUAY	S. E. Mr Roberto Carlos MELGAREJO PALACIOS Ambassador Embassy of Paraguay in Italy
	Mr Mirko SOTO SAPRIZA Minister Embassy of Paraguay in Italy
POLAND / <i>POLOGNE</i>	Mr Jerzy BOCZKOWSKI Second Secretary Embassy of Poland in Italy
PORTUGAL	Ms Rita LOURENÇO Technical Adviser Embassy of Portugal in Italy
	Ms Ana Côtó Intern Embassy of Portugal in Italy

REPUBLIC OF KOREA / *REPUBLIQUE DE COREE*

Mr AHN Kukhyun
First Secretary, Treaties Division
Ministry of Foreign Affairs
Seoul

Ms HONG Soyoun
First Secretary
Embassy of the Republic of Korea in Italy

Mr HAN Changwan
Director
International Legal Affairs Division
Ministry of Justice
Seoul

Mr LEE Eon-Ho
Deputy Director
International Legal Affairs Division
Ministry of Justice
Seoul

Mr SUL seungwon
Judge
Gwangju District Court
Gwangju

ROMANIA / *ROUMANIE*

Mr Vlad MUSTACIOSU
Counsellor
Embassy of Romania in Italy

Ms Adina MAICAN
Intern
Embassy of Romania in Italy

RUSSIAN FEDERATION / *FEDERATION DE RUSSIE*

Mr Alexey FILIPPOV
Legal Adviser
Law Department
Ministry of Economic Development
Moscow

SAN MARINO / *SAINT-MARIN*

H.E. Ms Daniela ROTONDARO
Ambassador
Embassy of the Republic of San Marino

SAUDI ARABIA / *ARABIE SAOUDITE*

H.E. Mr Mohammed Ahmed M. ALGHAMDI
Ambassador of Saudi Arabia
Permanent Mission of Saudi Arabia to FAO

Mrs Raba Ali AL BAHD AL LATIF
Officer
Ministry of Energy, Industry and Mineral Resources
Riyadh

	Mr Marwan Al AHMADI Royal Embassy of Saudi Arabia
SERBIA / <i>SERBIE</i>	Ms Jelena ČERANIĆ Senior Research Associate President Scientific Council of the Institute of Comparative Law Ms Dejana PERUNIČIĆ First Counsellor Embassy of the Republic of Serbia in Italy
SLOVAKIA / <i>SLOVAQUIE</i>	Mr Mirek KARAS Consul Embassy of the Slovak Republic in Italy
SLOVENIA / <i>SLOVENIE</i>	Excused / <i>Excusé</i>
SOUTH AFRICA / <i>AFRIQUE DU SUD</i>	Mr André SMIT State Law Adviser Department of International Relations and Cooperation (DIRCO) <i>Pretoria</i>
SPAIN / <i>ESPAGNE</i>	H.E. Mr Alfonso DASTIS Ambassador Embassy of Spain in Italy Mr Rafael OSORIO First Secretary Embassy of Spain in Italy
SWEDEN / <i>SUEDE</i>	Ms Kristin NORDANSJÖ Legal Adviser Division for Family Law and the Law of Contracts, Torts and Personal Property Ministry of Justice <i>Stockholm</i>
SWITZERLAND / <i>SUISSE</i>	Ms Lorenza FAESSLER PASCUZZO Counsellor Embassy of Switzerland in Italy
TUNISIA / <i>TUNISIE</i>	Mme Maha ENNEIFER Ministre plénipotentiaire Ambassade de Tunisie en Italie
TURKEY/ <i>TURQUIE</i>	Mr Özgür YAVUSER First Counsellor Embassy of the Republic of Turkey in Italy

	Mr Kansu KARA Investigative Judge, Directorate General of External Relations and European Union Ministry of Justice
UNITED STATES OF AMERICA / <i>ETATS-UNIS D'AMERIQUE</i>	Ms Sandrine GOFFARD Political / Economic Officer - Alternate Permanent Representative U.S. Mission to the UN Agencies in Rome
	Mr Logan KIRK Intern U.S. Mission to the UN Agencies in Rome
UNITED KINGDOM / <i>ROYAUME-UNI</i>	Mr James ABBOTT-THOMPSON First Secretary Embassy of the United Kingdom in Italy
URUGUAY	Mrs Imelda SMOLČIĆ-TIRIBOCCHI Minister Counsellor Embassy of Uruguay in Italy
VENEZUELA	Mr Porfirio PESTANA DE BARROS Minister Counsellor Permanent Representative of the Bolivarian Republic of Venezuela to FAO and other Organizations of the United Nations in Rome

ANNEXE II**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la session par le Secrétaire Général d'UNIDROIT et par le Président de l'Assemblée Générale pour l'année 2017-2018
2. Nomination du Président de l'Assemblée Générale pour l'année 2018-2019
3. Adoption de l'ordre du jour (A.G. (77) 1 rév.)
4. Election des membres du Conseil de Direction pour la période 2019-2023(A.G. (77) 2)
5. Exposé sur l'activité de l'Organisation en 2018 (A.G. (77) 3)
6. Modifications définitives du Budget et approbation des Comptes pour l'exercice financier 2017 (A.G. (77) 4)
7. Ajustements au Budget de l'exercice financier 2018 (A.G. (77) 5)
8. Arriérés de contributions des Etats membres (A.G. (77) 6)
9. Approbation du projet de Budget pour 2019 et fixation des contributions des Etats membres pour cet exercice financier (A.G. (77) 7)
10. Mise en œuvre des nouveaux systèmes de rémunération et de sécurité sociale appliqués au personnel d'UNIDROIT (A.G. (77) 8)
11. Divers

ANNEXE III**MEMBRES DU CONSEIL DE DIRECTION ELUS PAR L'ASSEMBLEE GENERALE
A SA 77^{ème} SESSION**

(Rome, 6 décembre 2018)

Mme Stefania BARIATTI (Italie)
M. Hans-Georg BOLLWEG (Allemagne)
Mme Baiba BROKA (Lettonie)
M. Yusuf ÇALIŞKAN (Turquie)
M. Alfonso-Luís CALVO CARAVACA (Espagne)
Mme Eugenia G. DACORONIA (Grèce)
Mme Bénédicte FAUVARQUE-COSSON (France)
M. Eesa Allie FREDERICKS (Afrique du Sud)
M. Henry D. GABRIEL (Etats-Unis d'Amérique)
M. Arthur S. HARTKAMP (Pays-Bas)
M. KIM In-Ho (République de Corée)
M. Hideki KANDA (Japon)
M. Patrick KILGARRIFF (Royaume-Uni)
M. Alexander S. KOMAROV (Fédération de Russie)
M. Antti T. LEINONEN (Finlande)
M. Ricardo L. LORENZETTI (Argentine)
M. Niklaus D. MEIER (Suisse)
M. Attila MENYHÁRD (Hongrie)
M. José Antonio MORENO RODRÍGUEZ (Paraguay)
Mme Monika PAUKNEROVÁ (République tchèque)
Mme Kathryn SABO (Canada)
M. Jorge SÁNCHEZ CORDERO DÁVILA (Mexique)
M. Luc SCHUERMANS (Belgique)
Mme SHI Jingxia (République Populaire de Chine)
Mme Carmen Tamara UNGUREANU (Roumanie)